

SECTION 1 : Identification du produit ou du mélange et de la société ou de l'entreprise

1.1. Identification du produit

Forme du produit : Article
 Identificateur du produit : MEMBRANES DE TOITURE EN PVC SENTINEL
 Autres moyens d'identification : Copper Art, Copper Art FB, G150, G150 HFB, P150, P150 HFB, P200, G200, P200 HFB, Silver Art, Silver Art P150, and Silver Art FB

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du produit ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit ou du mélange : Membrane de toiture en PVC de haute performance

1.3. Coordonnées du fournisseur

Fabricant :
 SOPREMA inc.
 310 Quadral Drive
 Wadsworth OH 44281
 USA
 Tél. : 1 800 356-3521

Distributeurs :
 SOPREMA Canada
 1675, rue Haggerty
 Drummondville QC J2C 5P7
 Tél. : 1 819 478-8163

SOPREMA Canada
 44955 Yale Road West
 Chilliwack BC V2R 4H3
 Tél. : 1 604 793-7100

SOPREMA USA
 12251 Seaway Road
 Gulfport MS 39507
 USA
 Tél. : 1 228 701-1900

1.4. Numéros de téléphone d'urgence

Numéros d'urgence : CHEMTREC 1 800 434-9300 (n° de compte CCN20515). CANUTEC 1 613 996-6666

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (SGH – É.-U.)

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH – É.-U.

Aucun étiquetage applicable

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH – É.-U.)

Aucune donnée disponible

SECTION 3 : Composition et informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identifiant du produit	%	Classification (SGH – É.-U.)
Trioxyde d'antimoine	(N° CAS) 1309-64-4	2 à 2,5	Cancérogène 2, H351

MEMBRANES DE TOITURE EN PVC SENTINEL

Fiche de données de sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 – Lundi 26 mars 2012 – Règlements et réglementation

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

4.1. Description des premiers soins

- Premiers soins – Informations générales : Ne rien donner par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).
- Mesures de premiers soins en cas d'inhalation : Permettre à la victime de respirer de l'air frais. Laisser la victime se reposer.
- Mesures de premiers soins en cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau exposée avec de l'eau et un savon doux, puis rincer à l'eau tiède.
- Mesures de premiers soins en cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement à grande eau. Si la douleur, les clignements ou les rougeurs persistent, obtenir des soins médicaux.
- Mesures de premiers soins en cas d'ingestion : Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Obtenir des soins médicaux d'urgence.

4.2. Principaux symptômes et effets, à la fois aigus et retardés

- Symptômes/lésions : Ne devrait pas présenter de danger significatif dans les conditions d'utilisation normale prévues.

4.3. Indication de tout soin médical immédiat et traitement particulier nécessaire

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Extincteur à mousse. Extincteur à poudre sèche. Extincteur à anhydride carbonique. Pulvérisateur d'eau. Sable.
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant du produit ou du mélange

Aucune information supplémentaire disponible

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les contenants exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie d'origine chimique. Éviter le déversement des eaux d'extinction dans l'environnement.
- Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, incluant une protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures lors d'un déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non essentiel.

6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

- Équipement de protection : Fournir à l'équipe de nettoyage l'équipement de protection approprié.
- Procédures d'urgence : Ventiler la zone.

6.2. Précautions environnementales

S.O., feuille solide

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : S.O., feuille solide

6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle.

SECTION 7 : Manutention et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

- Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer ou de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation dans la zone de traitement afin d'éviter la formation de vapeur.

7.2. Conditions d'entreposage sécuritaires, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions d'entreposage : Entreposer le matériau à l'abri de la chaleur et des flammes.
- Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.
- Matériaux incompatibles : Sources d'inflammation.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Aucune information supplémentaire disponible

MEMBRANES DE TOITURE EN PVC SENTINEL

Fiche de données de sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 – Lundi 26 mars 2012 – Règlements et réglementation

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Trioxyde d'antimoine (1309-64-4)		
ACGIH – É.-U.	MPT (TWA) de l'ACGIH (mg/m ³)	0,5 mg/m ³
ACGIH – É.-U.	Remarque (ACGIH)	Irritation de la peau et des voies respiratoires; HE15
OSHA – É.-U.	Limite d'exposition admissible OSHA (moyenne pondérée dans le temps) (mg/m ³)	0,5 mg/m ³

8.2. Contrôle de l'exposition

Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Gants de travail avec paume en cuir.
Protection des yeux	: Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité.
Protection respiratoire	: Porter un respirateur approuvé par le NIOSH si l'utilisation peut entraîner une exposition.
Autres renseignements	: Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Couleur	: Couleur variable selon la composition
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle = 1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: 350 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide ou gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Poids spécifique	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1,2 à 1,3
Solubilité	: Dans l'eau, solubilité dans l'eau du ou des composants du mélange : • : < 0,1 g/100 ml • : < 0,01 g/100 ml • : < 0,001 g/100 ml • : < 0,01 g/100 ml • : < 0,01 g/100 ml • : 0,15 g/100 ml • : < 0,01 g/100 ml
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible
Limite d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres renseignements

Teneur en COV	: ≈ 0 g/L
---------------	-----------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire disponible

10.2. Stabilité chimique

Non établi

MEMBRANES DE TOITURE EN PVC SENTINEL

Fiche de données de sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 – Lundi 26 mars 2012 – Règlements et réglementation

10.3. Possibilité de réaction dangereuse

Non établi

10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire disponible

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits à décomposition dangereuse

Si le produit s'enflamme, des gaz toxiques comme le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone, les oxydes métalliques et l'acide chlorhydrique peuvent se former.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion/irritation cutanée	: Non classé
Lésions/irritation oculaires graves	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

Trioxyde d'antimoine (1309-64-4)

Groupe CIRC	2B – Potentiellement cancérogène pour les humains
-------------	---

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour un organe cible (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour un organe cible (exposition répétée)	: Non classé
Risque d'aspiration	: Non classé
Effets néfastes et symptômes potentiels sur la santé humaine	: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

12.1. Toxicité

Les données écologiques ne sont pas disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

MEMBRANES DE TOITURE EN PVC SENTINEL

Persistance et dégradabilité	Non établi
------------------------------	------------

Trioxyde d'antimoine (1309-64-4)

Persistance et dégradabilité	Non établi
------------------------------	------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

MEMBRANES DE TOITURE EN PVC SENTINEL

Potentiel de bioaccumulation	Non établi
------------------------------	------------

Trioxyde d'antimoine (1309-64-4)

Potentiel de bioaccumulation	Non établi
------------------------------	------------

12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone	: Aucune information supplémentaire disponible
-----------------------------	--

MEMBRANES DE TOITURE EN PVC SENTINEL

Fiche de données de sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 – Lundi 26 mars 2012 – Règlements et réglementation

Effet sur le réchauffement climatique : Aucun dommage écologique connu causé par ce produit

Autres renseignements : Éviter le déversement dans l'environnement

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer de manière sécuritaire conformément aux réglementations locales et nationales

Écologie – Déchets : Éviter le déversement dans l'environnement

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément au DOT (ministère des transports américain)

Non réglementé pour le transport

Informations supplémentaires

Autres renseignements : Aucune information supplémentaire disponible

A.D.R.

Description des documents de transport :

Transport par voie maritime

Non réglementé pour le transport

Transport aérien

Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation fédérale américaine

MEMBRANES DE TOITURE EN PVC SENTINEL

Ne figure pas dans l'inventaire du Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis

Trioxyde d'antimoine (1309-64-4)

Figure dans l'inventaire du Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis

Figure à la section 313 de la State Authorization Reciprocity Agreement (SARA) des États-Unis

Quantité à déclarer (article 304 de la liste des listes de l'EPA) : 1 000 lb

15.2. Réglementation internationale

CANADA

Aucune information supplémentaire disponible

Réglementation de l'UE

Aucune information supplémentaire disponible

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification selon la directive 67/548/EEC ou 1999/45/EC

Non classé

15.2.2. Réglementation nationale

MEMBRANES DE TOITURE EN PVC SENTINEL

Ne figure pas dans l'inventaire du Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis

Paraffines chlorées (85535-85-9)

Ne figure pas dans l'inventaire du Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis

Trioxyde d'antimoine (1309-64-4)

Figure sur la liste du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

MEMBRANES DE TOITURE EN PVC SENTINEL

Fiche de données de sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 – Lundi 26 mars 2012 – Règlements et réglementation

15.3. Réglementation des États américains

Trioxyde d'antimoine (1309-64-4)				
États-Unis – Californie – Proposition 65 – Liste des cancérrogènes	États-Unis – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour le développement	États-Unis – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour la reproduction – Femme	États-Unis – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour la reproduction – Homme	Pas de niveau de risque significatif
Oui				

Noir de carbone (1333-86-4)				
États-Unis – Californie – Proposition 65 – Liste des cancérrogènes	États-Unis – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour le développement	États-Unis – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour la reproduction – Femme	États-Unis – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour la reproduction – Homme	Pas de niveau de risque significatif
Oui				

Dioxyde de titane (13463-67-7)				
États-Unis – New Jersey – Liste du droit à l'information concernant les substances dangereuses				

Trioxyde d'antimoine (1309-64-4)				
États-Unis – Massachusetts – Liste du droit à l'information				
États-Unis – New Jersey – Liste du droit à l'information concernant les substances dangereuses				
États-Unis – Pennsylvanie – Liste du droit à l'information				

Noir de carbone (1333-86-4)				
États-Unis – New Jersey – Liste du droit à l'information concernant les substances dangereuses				

SECTION 16 : Autres renseignements

Date de révision : 2/24/2020
Autres renseignements : Aucun
Document de référence : EU U WAD SS FS 027

Texte intégral des mentions H, consulter la section 16 :

Aquatique aigu, catégorie 1	Danger pour l'environnement aquatique – Toxicité aiguë, catégorie 1
Aquatique chronique, catégorie 1	Danger pour l'environnement aquatique – Toxicité chronique, catégorie 1
Aquatique chronique, catégorie 2	Danger pour l'environnement aquatique – Toxicité chronique, catégorie 2
Cancérogène 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Lactation	Toxicité pour la reproduction (lactation)
Irritant cutané, 2	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2
Sensibilisation cutanée 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques; entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques; entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche technique US (GHS HazCom 2012)

Cette fiche technique contient toutes les informations requises par la norme ANSI Z400.1 (États-Unis) et par le règlement 29 CFR partie 1910-1200 de la norme de communication des risques de l'OSHA et est conforme au règlement DORS/88-66 du SIMDUT (Canada).

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, ni le fournisseur ci-haut mentionné ni aucune de ses filiales n'assument la moindre responsabilité quant à l'exactitude ou à la complétude des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de la compatibilité de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers existants.